



BULLETIN DE CANDIDATURE

Je souhaite m'impliquer dans le Conseil Citoyen, je remplis le bulletin et le renvoie soit :

- par courriel à conseil.citoyen@ville-pontarlier.com
- par courrier à Mairie de Pontarlier - Pôle Éducation, Jeunesse et Politique de la Ville, 56 rue de la République, 25300 Pontarlier

HABITANT date limite de candidature le 1^{er} octobre 2015

NOM

PRÉNOM

Madame Monsieur

ADRESSE

DATE DE NAISSANCE

TÉLÉPHONE

COURRIEL

ACTEUR LOCAL date limite de candidature le 1^{er} octobre 2015

Artisan Commerçant Profession Libérale Association

NOM DE LA STRUCTURE

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

TÉLÉPHONE

COURRIEL

Le Conseil Citoyen
de PONTARLIER

Participez à la vie de votre quartier !



CONSEIL CITOYEN

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Pôle Éducation, Jeunesse
et Politique de la Ville

Téléphone :
03 81 38 82 28

Courriel :
conseil.citoyen@ville-pontarlier.com

Site internet :
www.ville-pontarlier.fr

*Soyez
candidat !*



C'est quoi ?

La loi nationale de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014 prévoit la création de Conseils Citoyens dans les quartiers concernés par la Politique de Ville. Un Conseil Citoyen va être mis en place à Pontarlier. Il participera aux instances de pilotage du Contrat de Ville et sera associé aux projets de quartiers.

Rappel : La Politique de la Ville désigne la politique mise en place par les pouvoirs publics afin de revaloriser les zones urbaines en difficulté et de réduire les inégalités entre les territoires.



Qui compose le Conseil Citoyen ?

1 collège d'habitants

51% Des membres volontaires issus des quartiers de la Politique de la Ville : Grand Long Trait, Berlioz et Pareuses.

1 Collège d'association - acteurs locaux et habitants

49% Des membres issus des milieux économiques et associatifs (artisan, commerçant, profession libérale, association) des quartiers de la Politique de la Ville et des habitants des autres quartiers.

Dans le respect de la parité hommes / femmes

Est-ce que je peux participer ?

Oui, dès lors que je suis âgé(e) de 16 ans minimum. Sont concernés en priorité les habitants, acteurs associatifs et économiques des quartiers de la Politique de la Ville : Grand Long Trait, Berlioz et Pareuses mais **le Conseil Citoyen est ouvert à tous les habitants.**

Siéger, pour quoi faire ?

- Être acteur de mon quartier
- Parler des besoins liés aux quartiers (sur le logement, la santé, l'emploi, l'éducation...)
- Faire des propositions
- Participer à la réflexion des futurs projets sur mon quartier

